Département de l'Isère

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt trois, le 22 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12 Nombre de présents : 12

<u>Etaient présents</u>: MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Date de la convocation : 17 février 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif 2022

**Le Conseil Municipal** examine le compte administratif communal 2022, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	444 332.78 €	553 626.95 €
Investissement	766 557.45 €	900 743.61 €

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2022, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 février 2023

*Le Maire,* Serge MERCIER

